

Revue de presse

Mai 2018

Sommaire

1 - « La CPME obtient l'abandon de l'incrimination pénale spécifique liée au prélèvement à la source : "Une avancée importante" pour la CPME Réunion », paru le 1^{er} mai sur Outremers 360° »

2 – RADIO - Dominique Vienne : Invité de Philippe Dornier dans la matinale de Réunion 1ère radio le 2 mai 2018

3 - « Dominique Vienne : « créer un statut de l'entreprise ultra-marine », paru sur le site de Réunion 1ère le 2 mai 2018

4 – RADIO : Interview de Dominique Vienne le 4 mai 2018 au sujet du prélèvement à la source sur RTL

5 - « Medef business awards : Le virage économiques des entreprises récompensé », paru dans le Quotidien du 5 mai 2018

6 - « Le Medef lance ses Business Award », paru dans le JIR et sur clicanoo le 9 mai 2018

7 – « Business Award, les candidatures sont ouvertes », paru dans le JIR du 15 mai 2018

8 - « Une médaille pour Mascarin », paru dans le JIR et sur clicanoo le 15 mai 2018

9 - « Année faste pour Groupama », paru dans le JIR du 15 mai 2018

- 10 – « Une boîte à outils pour le RGPD », paru dans le JIR du 22 mai 2018

- 11 - « Une boîte à outil pour le RGPD », paru dans le Quotidien le 22 mai 2018

- 12 – « C'est la mort de notre profession », paru sur clicanoo le 23 mai 2018

- 13 - « La colère des commissaires aux comptes : 1000 emplois menacés sur l'île », paru dans le Quotidien du 23 mai 2018

- 14 - « S'inspirer de la nature pour se développer », paru dans le Quotidien du 25 mai 2018

- 15 – VIDEO :« Regar'ensemble : extrait sur Cogedal (entreprise adhérente) », paru sur antennereunion.fr le 25 mai 2018

- 16 - « Trophée Entreprise et territoire : Et les 5 finalistes sont... », paru le 25 mai 2018 dans le Quotidien

- 17 – RADIO - Jean-François Tardif intervient sur RTL à propos de l'entrée en vigueur du RGPD, le 25 mai 2018 dans le JT de 18h

- 18 - « CPME : Un guide du RGPD », paru dans Le Quotidien le 26 mai 2018

- 19 - « Internet : les nouvelles données pour les nuls », paru dans le JIR du 26 mai 2018

- 20 - « Qui dit mieux ? », paru dans le JIR et sur clicanoo le 27 mai 2018

- 21 - « Trophée Entreprise & Territoire : les 5 finalistes choisis », paru dans le JIR du 29 mai 2018

- 22 – « Kbis : CPME et Medef satisfaits », paru dans le JIR du 29 mai 2018

23 - « K-BIS : Privatisation du greffe – Satisfaction de la CPME », paru dans le Quotidien du 29 mai 2018

24 – « Gestion du K-bis Outre-mer : La CPME Réunion se félicite de la privatisation du greffe », paru sur Outremers 360° le 28 mai 2018

25 - « 5 entreprises en finale du Trophée Entreprise & Territoire », paru sur l'Info.re le 29 mai 2018

26 - RTL: Interview Santhi Véloupoulé sur RTL sur le sujet Kbis le 29 mai 2018

27 - « La nature ne connaît ni chômage ni déchets », paru dans le Quotidien le 29 mai 2018

28 - Quelle commande publique (1), paru dans le Quotidien du 29 mai 2018

29 - « Quelle commande publique (2) », paru dans le Quotidien le 30 mai 2018

30 – « 5 entreprises en finale du Trophée Entreprise & Territoire », paru sur freedom.fr le 25 mai 2018

1 - « La CPME obtient l'abandon de l'incrimination pénale spécifique liée au prélèvement à la source : « Une avancée importante » pour la CPME Réunion », paru le 1^{er} mai sur [Outremer 360°](#) »

La CPME obtient l'abandon de l'incrimination pénale spécifique liée au prélèvement à la source: « Une avancée importante » pour la CPME Réunion

1 mai 2018 [No Comment](#) [bassin-indien-Appli](#) [Economie](#) [Fil-info-appli](#) [Politique](#)



Le ministre des comptes publics Gérald Darmanin a annoncé, ce vendredi 27 avril 2018, l'abandon des sanctions pénales spécifiques pour les chefs d'entreprise en cas de divulgation de données personnelles dans le cadre du prélèvement à la source. « Une avancée importante » estime Dominique Vienne, Président de la CPME Réunion.

« J'ai entendu leur inquiétude, notamment celle du Président de la CPME, François Asselin », a déclaré le ministre dans un entretien accordé au journal Le Parisien. Le texte qui exposait les chefs d'entreprises à des sanctions pouvant aller jusqu'à 15 000 € d'amende et un an de prison sera donc supprimé du Code général des impôts, explique la CPME Réunion. Lors de sa visite dans l'île le 15 mars dernier à l'occasion de l'[Assemblée générale de la CPME Réunion](#), François Asselin avait rappelé son engagement sur ce sujet.

« Il s'agit d'une avancée importante obtenue par la CPME. Elle retire l'épée de Damoclès qui planait au-dessus de la tête des entrepreneurs de TPE/PME, y compris à La Réunion », se félicite Dominique Vienne. « Toutefois, la CPME considère que la mise en place du prélèvement à la source vient compliquer davantage la vie des entrepreneurs. Je rappelle que le rôle du chef d'entreprise n'est pas celui de collecteur d'impôts », insiste-t-il. La mise en place effective du prélèvement à la source sera, en effet, source de complexité et de coûts supplémentaires, estime la CPME Réunion.

La CPME Réunion lance cette semaine un plan d'accompagnement auprès de ses adhérents afin de : les informer des grandes étapes de la réforme ; mettre en place un kit de communication auprès des collaborateurs et gérer les changements légaux auprès des fonctions supports (comptables, ressources humaines, informatique).

**2 – Dominique Vienne : Invité de Philippe Dornier dans la matinale de Réunion
1^{ère} radio le 2 mai 2018**

Interview à retrouver via le lien suivant en cliquant sur l'émission du 2 mai 2018 :

Lien : <https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/emissions-radio/l-invitee-de-la-matinale>

3 - « Dominique Vienne : « créer un statut de l'entreprise ultra-marine », paru sur le site de Réunion 1^{ère} le 2 mai 2018

LIEN : <https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/dominique-vienne-creer-statut-entreprise-ultra-marine-584795.html>

Dominique Vienne : « créer un statut de l'entreprise ultra-marine »

Invité de la matinale, le président de la CPME-Réunion estime que « toutes les entreprises ont souffert » du passage de Fakir.



© PHILIPPE DORNIER Dominique Vienne, président de la CPME-Réunion

- Philippe Dornier
- Publié le 02/05/2018 à 09:57, mis à jour le 02/05/2018 à 10:29

Face aux contraintes différentes de la métropole, la **Confédération des Petites et Moyennes Entreprises** propose de « mettre en place une provision pour risques climatiques. » Principe : de l'argent mis de côté, non fiscalisé au départ, et utilisable après la tempête.

Dominique Vienne, Président de la CPME-Réunion

Prélèvement à la source : « harcèlement textuel »

Selon Dominique Vienne, « on a donné au chef d'entreprise, dont ce n'est pas le métier, de faire le travail de l'Etat. Ce risque, on ne l'a pas demandé. Peut-être qu'il y aura des défilés (de salariés mécontents) dans les bureaux (des patrons) »

Délais Kbis : appliquer la loi

Actuellement de 6 mois (contre quelques heures en métropole...), ils peuvent être réduits si Annick Girardin tient parole : « en septembre 2017, la ministre des Outre-Mer affirmait que les lois Lurel et Macron (transfert du Kbis aux chambres de commerce) serait appliquée. Aujourd'hui, le gouvernement ne respecte pas la loi. »

L'entreprise : « une solution, pas le problème »

Interrogé sur la mobilisation contre la politique d'Emmanuel Macron, Dominique Vienne assure que « chacun peut mesurer l'ambition du président de la république de mener des réformes. » Rappelant la mise en œuvre de la loi El Khomri, il en évoque « le 1er effet, qui me tient à cœur : l'obligation de formation au dialogue social des chefs d'entreprises et des salariés. Il faut mettre en place ces formations pour éviter qu'on soit dans la rue. »

4 - RTL : Interview de Dominique Vienne le 4 mai 2018 au sujet du prélèvement à la source

Replay non disponible

5 - « Medef business awards : Le virage économiques des entreprises récompensé », paru dans le Quotidien du 5 mai 2018

MEDEF BUSINESS AWARDS

Le virage numérique des entreprises récompensé

Le Medef organise la 1^{re} édition des Medef Business Awards. Six trophées seront remis le 26 juin aux entreprises méritantes.



Le Medef lance son trophée en lien avec l'AACC et le Mémento. (Photo Cédric Boulland)

Il y avait déjà l'Entrepreneur de l'année décerné par nos confrères de l'Eco Austral, il y a depuis l'an passé le trophée Entreprise et Territoire initié par la CPME... voilà que l'autre syndicat patronal s'y met aussi avec les Medef Business Awards.

Didier Fauchard, son président, se défend de copier sur son concurrent. « Qu'il y ait plusieurs trophées, c'est une bonne nouvelle, explique-t-il. L'enjeu, c'est de montrer le dynamisme de La Réunion et d'encourager l'entrepreneuriat sous toutes ses formes en offrant une visibilité aux lauréats. Ne l'oublions pas: ce sont les entreprises qui sont créatrices d'emploi et de valeur pour le territoire ».

Les Medef Business Awards, qui seront remis le 26 juin au Cinépalms de Sainte-Marie durant l'assemblée générale de l'organisation patronale, ont vocation à devenir un événement annuel mais avec un thème différent à chaque fois. Ils sont organisés en partenariat avec le Mémento et l'Association des agences conseil en communication (AACC).

Pour cette première édition, l'idée est de « récompenser les entreprises qui ont réussi à transformer leur activité et leur modèle grâce au numérique ». Cinq caté-

gories sont proposées (de 0 à 5 salariés, de 6 à 10, de 11 à 20, de 21 à 50 et 51 ou plus) et un coup de cœur du jury sera également décerné. Chaque entreprise candidate se verra attribuer une note dépendant pour 80% d'un diagnostic numérique (30 questions) et pour 20% de l'appréciation qualitative du jury.

Les gagnants à Paris en janvier 2019

« Des micro-entreprises aux groupes établis, le numérique est un sujet qui concerne tout le monde », commente Yannick Berezaie, président de la commission numérique du Medef Réunion qui voit plus loin pour cette initiative locale: « pourquoi pas inspirer le Medefnational? ». En attendant, les lauréats pourront participer à l'université numérique du Medef prévue à Paris début 2019.

Précision importante: les Medef Business Awards sont ouverts à toutes les entreprises de l'île et non pas seulement aux adhérents du syndicat patronal. Le dossier est à télécharger sur le site www.medef-reunion.com. Vous aurez jusqu'au 25 mai pour le retourner et espérer faire partie des six lauréats 2018.

C.B.

6 - « Le Medef lance ses Business Award », paru dans le JIR et sur clicanoo le 9 mai 2018

Lien : https://www.clicanoo.re/Economie/Article/2018/05/09/Le-Medef-lance-ses-Business-Award_528802

Le Medef lance ses Business Award

INFOS

Economie

9 mai 2018, 14h00

2 Commentaire(s)

PARTAGE



Les premières entreprises récompensées découvriront leurs noms le 26 juin. (photo E.M)

Concours. Le Medef organise son premier Business Award (MBA) dédié à la transformation numérique. Les entreprises peuvent

concourir jusqu'au 25 mai. Les récompenses seront remises le 26 juin, lors de l'assemblée générale du syndicat patronal.

Les concours sont à la mode dans le monde économique. Alors que la CPME a lancé son Trophée l'an dernier, le Medef Réunion met en place son Medef Business Award (MBA) en partenariat avec le magazine Mémento. Objectif : récompenser les entreprises qui ont réussi leur transition numérique.

Cinq catégories sont ouvertes en fonction du nombre de salariés et toutes les entreprises, même non adhérentes au syndicat patronal, peuvent participer. « Nous voulons faire de ce MBA un événement phare, récurrent et annuel. Il faut valoriser le dynamisme des entreprises locales », indique Didier Fauchard, président du Medef Réunion. « Le choix des finalistes se fera selon les critères du diagnostic numérique, un outil d'évaluation mis en place par le Medef. C'est une initiative purement locale. Mais pourquoi pas inspirer le national à terme », ajoute Yannick Berezaie, président de la commission numérique du syndicat.

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 25 mai (dossier d'inscription sur le site www.medef-reunion.com). Le jury se réunira le 8 juin pour désigner les vainqueurs et la remise des récompenses aura lieu le 26 juin, lors de l'assemblée générale du Medef Réunion qui se déroulera au Cinépalmes à Sainte-Marie, de 17h à 21h (que les participants se rassurent, une retransmission du match de l'équipe de France est en cours de réflexion). Un village de l'innovation regroupant plusieurs start-up du digital sera présenté lors de cette journée.

7 – « Business Award, les candidatures sont ouvertes », paru dans le JIR du 15 mai 2018

↓ En bref

Business Award, les candidatures sont ouvertes

CONCOURS. Le Medef organise son premier Business Award (MBA) dédié à la transformation numérique. Les entreprises peuvent concourir jusqu'au 25 mai. Le jury se réunira le 8 juin pour désigner les vainqueurs et la remise des récompenses aura lieu le 26 juin, lors de l'assemblée générale du Medef Réunion qui se déroulera au Cinépalmes à Sainte-Marie, de 17h à 21h. Un village de l'innovation regroupant plusieurs start-up du digital sera présenté lors de cette journée.

8 - « Une médaille pour Mascarin », paru dans le JIR et sur clicanoo le 15 mai 2018

Lien <https://www.clicanoo.re/Economie/Article/2018/05/15/Mascarin-medaille-de-bronze-aux-French-International-Chocolate-Awards>

Une médaille pour Mascarin

ENTREPRISE. Le chocolatier péi, Mascarin vient de décrocher une médaille de bronze au French International Chocolate Awards, un concours mondial dédié au chocolat créé en 2012 par Martin Christy au Royaume-Uni. C'était la 2^e édition en France : les lauréats iront à la finale mondiale qui aura lieu à Florence en novembre prochain. C'est la tablette de chocolat blanc fondant Vanille de Bourbon qui a retenu l'attention du jury.

9 - « Année faste pour Groupama », paru dans le JIR du 15 mai 2018

Année faste pour Groupama

ASSURANCE. Avec un chiffre d'affaires de 99,8 millions d'euros et un bénéfice après impôt de 1,9 million d'euros en 2017, Goupama océan Indien s'affiche en bonne santé. Cette année risque d'être plus corsée avec une météo compliquée au premier trimestre.

L'année 2017 s'est avérée être un bon millésime pour l'assureur Groupama océan Indien, malgré un conflit social qui a duré plusieurs jours. Le deuxième assureur réunionnais a affiché de bons résultats la semaine dernière lors de son assemblée générale. Avec 99,8 millions d'euros de chiffre d'affaires (+5%) et 106 000 assurés, Groupama atteint 4 millions d'euros de bénéfices (1,9 million d'euros après impôt). Cerise sur le gâteau, l'assureur réalise là sa meilleure performance.

« L'année a été bonne car il n'y a pas eu de gros accident, ni d'événement climatique majeur. Les années précédentes nous avons dû faire face à des sinistres corporels très lourds. Nous progressons sur tous les marchés (particuliers, professionnels et entreprises) : la pré-

voyance est le secteur qui fonctionne le mieux (+50% de vente) ; la mutuelle collective en entreprise progresse bien aussi, nous assurons 2 000 entreprises. Mais nous ne courons pas après la place de leader (occupée par Prudence Créole, ndlr), ce n'est pas notre objectif. Nous voulons nous développer dans l'équilibre et créer de la valeur », explique Alain Baudry, directeur général de la caisse régionale Groupama océan Indien.

Avec 249 salariés, l'assureur est également présent à Mayotte (10% du chiffre d'affaires) et propose aussi des produits d'assurance-vie : ce marché représente 6 millions d'euros de chiffre d'affaires. « Notre gouvernance est réunionnaise. Nos bénéfices servent à renforcer nos fonds propres car nous n'avons pas d'actionnaires. 80% de notre chiffre d'affaires est réinvesti dans l'économie de La Réunion. Nous sommes

la seule compagnie régionale d'assurance », note Alain Baudry.

Mais 2018 risque de ne pas être aussi clémente : l'année a commencé sur les chapeaux de roues pour l'assureur avec Berguitta et l'akir qui ont laissé des millions d'euros de dégâts derrière eux et pas moins de 2 000 sinistres à gérer. « La sur-fréquence de ce type d'événements climatiques pèse sur les coûts de réassurance qui vont forcément augmenter. Mais nous essayons d'en limiter les impacts pour nos clients. Nos tarifs d'assurance, spécifiques à La Réunion, ont augmenté de 1 à 2% cette année. Notre objectif en 2018 est de faire aussi bien qu'en 2017 : nous espérons avoir la même progression, en rééquilibrant notre portefeuille clients particuliers et entreprises », annonce Alain Baudry.



Alain Baudry, directeur général de Groupama océan Indien. (Photo E.M)

E.M

10 – « Une boîte à outils pour le RGPD », paru dans le JIR du 22 mai 2018

Une boîte à outils pour le RGPD

ENTREPRISES. Le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD), adopté en avril 2016, harmonise le droit européen en matière de protection des données personnelles. Il sera applicable en France comme dans tous les autres Etats-membres l'UE à partir de vendredi. Toutes les entreprises sont concernées. Afin d'accompagner les entreprises réunionnaises dans cette préparation, le Medef Réunion propose un condensé d'outils développés par le Medef et par la CNIL. En cas de manquement au RGPD, les organismes encourrent de lourdes sanctions administratives (amende pouvant aller jusqu'à 20 millions d'euros ou 4% du chiffre d'affaires annuel mondial).

11 - « Une boîte à outil pour le RGPD », paru dans le Quotidien le 22 mai 2018

Vite dit, vite lu

■ Medef

Une boîte à outils pour le RGPD

Le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD), qui vise à renforcer la maîtrise des individus sur leurs données personnelles, entre en vigueur vendredi prochain dans les entreprises, les administrations et les organisations professionnelles. Alors que lourdes sanctions sont prévues en cas de manquement (jusqu'à 20 millions d'euros d'amende ou 4% du chiffre d'affaires mondial), le Medef Réunion propose aux entreprises « un condensé d'outils pour comprendre les obligations liées au RGPD et sa mise en place ». Pour le syndicat patronal, « ce n'est pas une révolution en soi. Il suffit de s'organiser en faisant preuve de bon sens et de responsabilité ».

Rens: 02 62 20 01 30.

12 – « C'est la mort de notre profession », paru sur clicanoo le 23 mai 2018

Lien : https://www.clicanoo.re/Economie/Article/2018/05/23/Cest-la-mort-de-notre-profession_531300

“C'est la mort de notre profession”

INFOS

Economie

23 mai 2018, 05h00

PARTAGE



Les commissaires aux comptes s'étaient déjà mobilisés mi-avril. (photo d'archives)

Entreprises. Les commissaires aux comptes sont sur les dents. La faute au projet de loi PACTE (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) fortement décrié par plusieurs économistes. Le texte propose d'abaisser les seuils à partir desquels le recours aux commissaires aux comptes est obligatoire, soit 8 millions de chiffre d'affaires, 4 millions de total bilan et plus de 50 salariés. Les entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 1 et 8 millions d'euros ne seraient plus concernées par l'obligation de faire

certifier leurs comptes. Une catastrophe annoncée pour la profession qui s'est mobilisée la semaine dernière en métropole : la Compagnie nationale des commissaires aux comptes a organisé des manifestations à Paris, Lyon, Marseille, Nantes, Strasbourg et Toulouse. 4500 personnes s'y sont déplacées.

A la Réunion, on recense 124 commissaires aux comptes qui interviennent actuellement auprès de 1300 entreprises commerciales. Si la réforme passait en l'état (elle sera présentée en juin au conseil des ministres), 1050 entreprises n'auraient plus besoin de faire certifier leurs comptes. Un tsunami pour le secteur. Avec une perte annoncée de plus de 70% des mandats, le secteur prévoit des licenciements inévitables : plus de 1000 emplois directs et indirects seraient impactés à la Réunion.

PUBLICITÉ

[inRead invented by Teads](#)

Même les syndicats patronaux, Medef et CPME, dénoncent cette réforme et ont soutenu les commissaires aux comptes qui sont montés au créneau hier. La compagnie régionale des commissaires aux comptes (CRCC) a demandé l'intervention des parlementaires et du président de Région.

“Certains confrères risquent de perdre entre la moitié et les 2/3 de leur activité. Sans compter tous les jeunes qui se forment à bac+8 qui se retrouveraient sans débouché”, s'alarme Bernard Fontaine, président de la CRCC. “Personne ne comprend cette réforme et personne ne nous a consultés. La loi va à l'encontre de ce qui se fait dans certains pays européens comme l'Italie qui a abaissé les seuils ou d'autres qui font marche arrière comme la Suède. Or, notre rôle est primordial pour le tissu économique local : nous avons aussi une mission de prévention et d'alerte. Nous sommes utiles. Une telle réforme signe la mort de notre profession. On veut tout bonnement nous interdire de travailler avec ces relèvements de seuils.”

E.M

13 - « La colère des commissaires aux comptes : 1000 emplois menacés sur l'île », paru dans le Quotidien du 23 mai 2018

10

L'ACTUALITÉ À LA RÉUNION

LA COLÈRE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

1 000 emplois menacés sur l'île

Le projet de réforme des seuils d'audit obligatoire dans les entreprises fait hurler la chambre régionale des commissaires aux comptes. Selon son président, Bernard Fontaine, 75% de l'activité de certification risque de disparaître. Et avec elle, 1 000 emplois directs et indirects.

Le 17 mai dernier, un millier de personnes battaient le pavé à Paris et 4 500 à l'échelle de toute la France.

Rien à voir avec les retraites ou le statut des cheminots, non. Les manifestations étaient dirigées contre une mesure du projet de loi Pacte visant à relever les seuils d'audit obligatoire dans les entreprises françaises. Avec pour conséquence une réduction drastique du nombre de missions des commissaires aux comptes, dont le travail consiste contrôler la sincérité et la régularité des comptes. « Nous sommes le juge du bilan des entreprises », résume Bernard Fontaine, président de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes (CRCC).

« Nous interdire de travailler »

A La Réunion, qui compte 120 professionnels, la pilule ne passe pas.

« On veut nous interdire de travailler et entraîner notre mort, s'indigne Bernard Fontaine. Personne ne comprend l'objectif du gouvernement de relever les seuils dans un souci d'harmonisation européenne. Le tissu économique de La Réunion n'est pas du tout celui de l'Allemagne ».

Aujourd'hui, une société par actions simplifiée a besoin de faire certifier ses comptes à partir de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires. Demain, ce seuil passerait à 8 M€.

« Cela risque de se traduire par une baisse de l'activité de 75% à La Réunion, se projette Bernard Fontaine. Sur les 1 500 entreprises obligées



Les commissaires aux comptes ont reçu hier le soutien de la CPME, du Medef et de la Fédération bancaire française. (Photo David Chane)

de passer par un commissaire aux comptes, il n'en restera plus que 500 ».

Des estimations nationales font état de 3 500 commissaires aux comptes et 7 000 emplois de collaborateurs susceptibles de disparaître si la réforme portée par le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, va à son terme. Quid de La Réunion ?

« Du chômage là où il n'y en a pas »

« 1 000 emplois directs et indirects en comptant les fournisseurs et les sous-traitants sont menacés », répond Bernard Fontaine. Sans

compter l'impact sur la formation et l'embauche des jeunes. « Le gouvernement veut créer du chômage là où il n'y en a pas ».

Une commission a été saisie du dossier par le gouvernement. La profession propose de placer le curseur entre 3 et 4 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Hier, la CPME, le Medef et la Fédération bancaire française ont apporté leur soutien à la CRCC. « Ne pas comprendre la vocation d'un commissaire aux comptes, c'est méconnaître le fonctionnement d'une entreprise », confie Dominique Vienne, président de la CPME Réunion, « rassuré » par son commissaire aux comptes. Romain Lefebvre (Medef) ne dit pas autre chose : « Dans le cadre d'une entreprise, on est bien seul. Le com-

missaire aux comptes apporte un regard extérieur, vient nous sécuriser ».

Pour le président de la Fédération bancaire française, Jean-Marc de Courson, l'Etat se trompe en imaginant faire économiser 5 000 € aux petites entreprises. « C'est une illusion d'imaginer pouvoir s'en passer. Les banques auront toujours besoin d'informations. Et cela obligera les entreprises à passer par des cabinets privés ».

Le projet de loi Pacte sera présenté en conseil des ministres en juin et son examen est prévu au Parlement au deuxième semestre. Les commissaires aux comptes espèrent faire entendre raison au gouvernement d'ici là. Ils vont pour cela continuer leur campagne de lobbying.

Cédric BOULLAND

14 - « S'inspirer de la nature pour se développer », paru dans le Quotidien du 25 mai 2018

SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

S'inspirer de la nature pour se développer

La santé et l'environnement sont au cœur de la semaine du développement durable à La Réunion du 30 mai au 5 juin. Avec, entre autres, une conférence exceptionnelle de Gunter Pauli, l'inventeur du concept d'économie bleue.

Il est surnommé « le Steve Jobs du développement durable ». Il est vrai qu'il partage avec le fondateur d'Apple un charisme à tous crins et un côté visionnaire propre à déplacer les montagnes.

A 55 ans Gunter Pauli a eu plusieurs vies. Une première, classique, d'homme d'affaires diplômé en économie, devenu à seulement 25 ans l'un des pionniers de l'import-export entre sa Belgique natale et le Japon.

Pendant une dizaine d'années il exercera ses talents d'entrepreneur dans de multiples secteurs d'activité, prenant notamment les rênes d'une petite entreprise, Eco-ver, qui sera la première au monde

à produire des détergents bio-dégradables. Créateur de la fondation Zero Emission Research and Initiatives (ZERI) qu'il dirige toujours, il sillonne le monde pour des conférences qui ne sont pas sans faire penser effectivement à Steve Jobs, par le côté brillant de sa réflexion mais aussi par la simplicité de ses présentations.

Avec une ligne directrice qui aurait pu il y a quelques années encore passer pour complètement utopique mais qui est en train de devenir pour beaucoup une évidence: l'abolition de la pollution est non seulement possible mais elle peut aussi être rentable. Pour cela, il a inventé le concept « d'éco-

nomie bleue ». Non pas, comme on l'évoque souvent ici d'une économie liée à la mer, mais d'un système visant à répondre aux crises économiques, sociales et écologiques actuelles en s'inspirant des écosystèmes naturels pour développer des solutions locales.

Grâce au biomimétisme il propose non moins que de « réinventer nos modèles économiques pour satisfaire les besoins de chacun tout en respectant les capacités et les rythmes de la nature ».

10 ans, 100 innovations, 100 millions d'emplois

Pour lui, abolir les déchets serait ainsi des plus simple en s'inspirant de la nature qui le fait déjà, chaque déchet étant l'aliment d'une autre industrie. Gunter Pauli, dans un livre de fables pour enfants paru en 2011, a choisi pour sous-titre de celui-ci un slogan à la hauteur d'une réindustrialisation massive qu'il entrevoit par ce biais: « 10 ans, 100 innovations, 100 millions d'emplois ».

Entre autres exemples du changement de logiciel intellectuel qu'il propose: la spiruline: « On dit



Gunter Pauli a conceptualisé un modèle basé sur les écosystèmes de la nature. (D.R.)

que le CO2 est mauvais car nous ne savons pas quoi en faire. Donc c'est nous qui sommes mauvais! On peut le capturer avec de la spiruline. Avec les membranes on peut faire des phosphoesters (des agents de liaison en biochimie, N.D.L.R.) pour la cosmétique et du biodiesel ensuite. Avant même de vendre la spiruline alimentaire on a déjà amorti toute la production!»

Un exemple parmi tant d'autres de sa démarche qu'il va présenter à La Réunion pour une conférence exceptionnelle sur: « Comment tendre vers une économie sociale et écologique en s'inspirant de la nature? » (1)

Une conférence unique et grand public sur l'économie circulaire innovante qui s'inscrit dans le cadre de cette semaine

du développement durable mais aussi dans celui du plan régional zéro déchet, organisée par Nexa, l'agence régionale de développement, d'investissement et d'innovation, l'université de La Réunion, la CPME et l'association progrès du management (APM).

Hervé CHOSSAT

(1) Le 30 mai, 17 heures, amphithéâtre bioclimatique, campus du Moufia à Saint-Denis



Le développement durable passe d'abord par un changement des habitudes de consommation. (Photo H.C.)

**15 – VIDEO :« Regar'ensemble : extrait sur Cogedal (entreprise adhérente) »,
paru sur antennereunion.fr le 25 mai 2018**

Lien <http://www.antennereunion.fr/info-et-magazines/regard-ensemble/replay/726501-replay-regard-ensemble-vendredi-25-mai-2018>

A partir de 4'45'' – Extrait sur Cogedal (entreprise adhérente)

16 - « Trophée Entreprise et territoire : Et les 5 finalistes sont... », paru le 25 mai 2018 dans le Quotidien

Vite dit, vite lu

■ Trophée Entreprise et territoire

Et les 5 finalistes sont...

Les finalistes de la deuxième édition du trophée Entreprise et Territoire, organisé par la CPME en lien avec Groupama, ont été désignés hier soir. Sur les 40 candidats engagés au départ et les 13 ayant fait intervenir des étudiants de l'IAE, ils sont encore 5 en lice: Cogedal (fabrication de farine), Innov Carrelage (pose et carrelage) et Réunionner (filère pêche) pour les entreprises de 5 salariés et plus; et la SCEA aquacole du Koloss (spiruline) ainsi que Calicoco (confiserie artisanale) pour le prix Emergence destiné aux entreprises de moins de 5 salariés. Les deux vainqueurs seront connus le 12 juin. Ce trophée « récompense les TPE et PME responsables qui bâtissent un modèle économique vertueux, bénéfique pour l'ensemble des acteurs du territoire réunionnais ».

17 - Jean-François Tardif intervient sur RTL à propos de l'entrée en vigueur du RGPD, le 25 mai 2018 dans le JT de 18h

Replay indisponible

18 - « CPME : Un guide du RGPD », paru dans Le Quotidien le 26 mai 2018

■ **CPME**

Un guide du RGPD

Avec le concours de la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés), la CPME a conçu un guide pratique du RGPD (Règlement général sur la protection des données). « Il est de notre devoir d'accompagner les entrepreneurs locaux dans la mise en place de cette législation qui peut s'avérer complexe pour les structures les plus petites », explique Jean-François Tardif, vice-président de la CPME Réunion en charge des services. L'organisation appelle par ailleurs la Cnil « à la clémence » concernant les TPE. Celles qui ne respecteront pas le RGPD encourent une amende pouvant aller jusqu'à 4 % du chiffre d'affaires annuel.

19 - « Internet : les nouvelles données pour les nuls », paru dans le JIR du 26 mai 2018

16 LA RÉUNION

FAITS DIVERS POLITIQUE ÉCONOMIE **SOCIÉTÉ** CULTURE JOURNAL DES COMMUNES

Internet : les nouvelles données pour les nuls

WEB. Ça s'appelle RGPD et nous sommes tous concernés car ce sont les nouvelles règles qui nous permettent de mieux contrôler nos données personnelles. Si vous n'y comprenez vraiment rien, voici l'essentiel.

Dossier : David Chassagne, merci à Sulliman Omarjee, spécialiste en droit du numérique, pour ses lumières.

Vous recevez une avalanche de mails qui parlent de RGPD ?

C'est normal. Toutes les sociétés (entreprises, boutiques, hôtels, opérateurs téléphoniques...) auxquels vous êtes abonné sont tenues de vous informer que vous êtes dans leurs fichiers. Elles vous demandent l'autorisation de continuer à vous envoyer leurs offres promotionnelles ou newsletter. Elles vous disent aussi qu'elles ont des données personnelles qui vous concernent et vous précisent comment elles les utilisent. En vous rappelant que vous pouvez "modifier votre consentement" à leur sujet. L'avantage au passage : vous découvrez que vous êtes fichés chez des tas d'enseignes dont vous ne vous souvenez plus. N'est-ce pas l'heure du ménage ?

Vous n'y comprenez rien ?

C'est normal. Mais c'est dommage : la RGPD (nouveau règlement européen pour la protection des données) entré en application hier, est plutôt avantageux pour l'utilisateur que vous êtes : il assure une forme de transparence, une sécurisation de vos données qui ne peuvent plus être fourguées à

droite à gauche sans votre consentement.

Que faut-il faire ?

Attitude de base : deux solutions possibles. Soit vous ne faites rien car vous voulez que les opérateurs continuent de vous envoyer leurs offres et leurs infos, ou que vous voulez recevoir des publicités qui émanent de leurs partenaires, parce qu'elles correspondent à votre profil, vos envies, vos besoins. Le business vous remercia. **Soit vous décidez de vous désabonner,** dans ce cas vous ne recevrez plus les newsletters.

Est-ce suffisant pour que nos données ne soient plus collectées ?

Absolument pas. Jusque-là, on vous a simplement demandé votre accord pour continuer ou non comme avant. Mais il est vivement conseillé d'aller fouiller plus loin.

Et là, l'affaire devient un peu plus ardue. Si votre géolocalisation est enclenchée sur votre téléphone, vous êtes à portée de publicités à chaque instant sauf si vous allez cocher et décocher les multiples cases de vos comptes clients chez

Si vous souhaitez continuer à recevoir nos newsletters par e-mail, ignorez cette notification.

Si vous préférez vous désabonner, cliquez ici :

Désinscription / Changer d'adresse mail

Vous avez reçu une avalanche de messages de ce type ? Mine de rien, c'est pour votre bien.

vos opérateurs téléphoniques, réseaux sociaux et compagnie. Un exercice fastidieux mais qui peut être utile : en quelques clics, vos données ne pourront plus être utilisées, ni communiquées à des partenaires, ni exploitées.

Et pour être encore plus sûr ?

Les grands moyens : le mail ou le courrier papier. Vous pouvez demander à chaque opérateur, entreprise, ou collectivité, quelles données il possède sur vous, depuis quand, pour quel usage, jusqu'à quand. Et même leur effacement. Ça s'appelle "Toubli numérique" et c'est cadré par la loi. Vous aviez communiqué votre mail à une boutique de lingerie juste le temps d'une tombola ? Une fois la tombola finie, il devrait avoir été effacé des disques durs. Mais en réalité, c'est loin d'être le cas. Attention : même si vous résiliez un contrat avec un opérateur de téléphone, par exemple, vos données peuvent quand même être conservées plusieurs années après.

Alors fini les spams ?

Pas sûr. La RGPD s'applique aux pays européens donc on peut imaginer que les robots du Vieux Continent, ayant moins de données personnelles à ruminer, inonderont moins nos boîtes mail. Mais les

robots installés ailleurs dans le monde continueront évidemment de mouliner.

Et les cookies ?

Vaste sujet. Ces fichiers, à la base, sont censés faciliter votre navigation sur des sites où vous allez souvent. Mais ils servent aussi à collecter des données. Normalement, ils doivent vous être signalés par une bannière sur la page de garde des sites. L'écrivain Marc Lévy, jeudi

sur France Inter, trouvait une bonne image pour expliquer leur rôle : c'est comme si vous alliez acheter un timbre à La Poste, le postier vous avertit qu'il va lire votre lettre avant l'envoi, surlignera les mots qui permettent de définir votre intérêt publicitaire et vous demandera comment ça se fait que vous envoyez des fleurs, trois fois par an, à quelqu'un d'autre que votre femme. Effrayant, non ? Internet, c'est juste ça multiplié par des millions de connexions.

Données personnelles, kosa sa ?

Vous n'imaginez pas ce que l'on collecte sur vous et ce qu'on en fait ! Il suffit de lire le formulaire d'un opérateur téléphonique pour comprendre (globalement, toutes les entreprises fonctionnent de la même façon).

On collecte quoi ? "Après de vous ou via des tiers" : des données d'identification (nom, prénom, adresse, date, lieu de naissance...), vos adresses postales et mail, vos pages web visitées, vos adresses IP, vos logs de connexion, vos moyens et historiques de paiement, votre localisation, et les données recueillies par les cookies, c'est-à-dire à peu près tout ce que vous faites sur le Net.

Pour en faire quoi ? Pour gérer votre compte, vos contentieux éventuels, vous fournir des services, mais aussi lutter contre la fraude et les impayés, enrichir la base client, fournir des "recommandations personnalisées", c'est-à-dire des pubs, mettre en place du marketing direct, des jeux-concours...

Pendant combien de temps ? Les données ne sont conservées "que pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités mentionnées". Mais jusqu'à plusieurs années après la rupture d'un contrat, elles peuvent toujours être stockées.

Entreprises: le casse-tête

Pour les entreprises, pourtant plutôt favorables sur le principe de la protection de données, l'application de cette nouvelle règle est un casse-tête qui donne même lieu à la création d'un nouveau métier : DPO.

Le "Data Protection Officer", dans les entreprises d'une certaine taille, et dans les collectivités locales, est un référent obligatoire sur le sujet, en lien avec la Commission nationale informatique et liberté.

En gros, il faut s'assurer que chaque client a bien été informé de ses droits, répondre obligatoirement à ses souhaits d'information ou d'effacement de données, dans un délai d'un moi qui plus est. Et si ce n'est pas fait, elles encourent une amende pouvant aller jusqu'à 4% du chiffre d'affaires annuel. Pas étonnant que la Confédération des PME en appelle à la "clemence de la CNIL" sur le sujet !

20 - « Qui dit mieux ? », paru dans le JIR et sur clicanoo le 27 mai 2018

Lien : <https://www.clicanoo.re/Societe/Article/2018/05/27/Qui-dit-mieux-les-petites-phrases-qui-ont-fait-lactualite-de-la-semaine>

Qui dit mieux ?

(les petites phrases qui ont fait l'actualité de la semaine)



"Quand on est joueur professionnel, l'équipe de France est au-dessus de tout c'est vrai, mais l'OM est dans mon cœur et si il faut le refaire demain, après demain, dans 6 mois, dans 1 an, je le referais sans me poser la moindre question. J'étais parfaitement au courant des risques que je prenais et j'en assume entièrement les conséquences. Je suis et je serai le premier supporter des Bleus pour cette Coupe du monde." - La réaction de **Dimitri Payet** après sa blessure et sa non-sélection chez les Bleus pour le Mondial.

"Il y a énormément de souffrance au sein du SDIS de La Réunion. C'est catastrophique, on marche sur un fil. Le préfet a été prévenu à plusieurs reprises. Il faut des solutions d'urgence". - **Ludovic Payet**, porte-parole du SNSPP-PAT, syndicat de pompiers qui ont manifesté par dénoncer un manque de moyens.

"Nous sommes un angle mort de la politique gouvernementale. Le ministère ne gère que les crises ou les Assises. Je ne vois aucune colonne vertébrale à l'action du gouvernement en Outre-mer. Je n'en veux pas à la ministre, plutôt à l'écoute, mais à son action pour le moment brouillonne et assez inefficace." - **David Lorion**, député LR, pose un regard sévère sur la politique ultramarine du gouvernement.

"Il faut, plus que jamais, poursuivre la mobilisation. On est dans un dialogue de sourds avec le gouvernement et notre colère continue de gronder. La fonction publique n'est pas une variable d'ajustement budgétaire."

taire." - **Karl Maillot**, de la CFDT-Fonction Publique, au cœur de la manifestation de mardi.

"Les vaccins ont été victimes de leur succès : comme les maladies sont devenues rares, le public n'en perçoit plus les risques. Aussi, les patients pensent qu'un vaccin recommandé n'est pas fiable ou essentiel à la santé publique. Il fallait que tout devienne obligatoire ou que tout soit recommandé. Et on ne pouvait pas prendre ce deuxième risque." - Responsable de l'unité des infections respiratoires et de la vaccination, le docteur **Daniel Levy-Brühl** a défendu la politique de l'État en matière de vaccins.

"Que les choses soient bien claires : ce n'est pas après ces travailleurs espagnols que nous en avons. Les coupables sont ceux qui osent les employer. Dans une région comme la nôtre où le chômage est très élevé, c'est intolérable. Les Réunionnais, chez eux, doivent pouvoir manger." - **Jacky Balmine**, secrétaire général de la CGTR

BTP, qui manifestait devant l'usine Albioma de Bois-Rouge contre l'emploi de travailleurs venus d'Espagne.

"Ce n'est pas encore la lutte finale, bien sûr. Mais oui, j'ai le sentiment que certaines choses se mettent en place. Les gens, longtemps anesthésiés, se réveillent. Et ils sont en colère. Nous devons envoyer un message fort à ce gouvernement qui fait preuve d'une étonnante conception de la démocratie et du dialogue social" - La députée **Huguette Bello** au soutien des syndicats de la fonction publique mobilisés mercredi.

"Nous demandions l'application de la loi Macron qui transférerait le greffe aux CCI, mais nous sommes satisfaits de cette privatisation, c'est une nouvelle qui va dans le bon sens pour les entrepreneurs réunionnais." - **Dominique Vienne**, président de la CPME974, après l'annonce de l'arrivée d'un greffe privé au tribunal de commerce. Objectif : obtenir un Kbis en 72 heures comme en métropole.

- Clicanoo

ACCUEIL SOCIÉTÉ

Qui dit mieux ? (les petites phrases qui ont fait l'actualité de la semaine)

INFOS

Société

27 mai 2018, 06h23

0 Commentaire(s)

PARTAGE



image article

"Quand on est joueur professionnel, l'équipe de France est au-dessus de tout c'est vrai, mais l'OM est dans mon cœur et si il faut le refaire demain, après demain, dans 6 mois, dans 1 an, je le referais sans me poser la moindre question.

J'étais parfaitement au courant des risques que je prenais et j'en assume entièrement les conséquences. Je suis et je serai le premier supporter des Bleus pour cette Coupe du monde." - La réaction de Dimitri Payet après sa blessure et sa non-sélection chez les Bleus pour le Mondial.

"Il y a énormément de souffrance au sein du SDIS de La Réunion. C'est catastrophique, on marche sur un fil. Le préfet a été prévenu à plusieurs reprises. Il faut des solutions d'urgence". - Ludovi

PUBLICITÉ

[inRead invented by Teads](#)

c Payet, porte-parole du SNSPP-PAT, syndicat de pompiers qui ont manifesté par dénoncer un manque de moyens.

"Nous sommes un angle mort de la politique gouvernementale. Le ministère ne gère que les crises ou les Assises. Je ne vois aucune colonne vertébrale à l'action du gouvernement en Outre-mer. Je n'en veux pas à la ministre, plutôt à l'écoute, mais à son action pour le moment brouillonne et assez inefficace." - David Lorion, député LR, pose un regard sévère sur la politique ultramarine du gouvernement.

"Il faut, plus que jamais, poursuivre la mobilisation. On est dans un dialogue de sourds avec le gouvernement et notre colère continue de gronder. La fonction publique n'est pas une variable d'ajustement budgétaire." - Karl Maillot, de la CFDT-Fonction Publique, au coeur de la manifestation de mardi.

"Les vaccins ont été victimes de leur succès : comme les maladies sont devenues rares, le public n'en perçoit plus les risques. Aussi, les patients pensent qu'un vaccin recommandé n'est pas fiable ou essentiel à la santé publique. Il fallait que tout devienne obligatoire ou que tout soit recommandé. Et on ne pouvait pas prendre ce deuxième risque." - Responsable de l'unité des infections respiratoires et de la vaccination, le docteur Daniel Levy-Brühl a défendu la politique de l'État en matière de vaccins.

"Que les choses soient bien claires : ce n'est pas après ces travailleurs espagnols que nous en avons. Les coupables sont ceux qui osent les employer. Dans une région comme la nôtre où le chômage est très élevé, c'est intolérable. Les Réunion-nais, chez eux, doivent pouvoir manger. " - Jacky Balmine, secrétaire général de la CGTR BTP, qui manifestait devant l'usine Albioma de Bois-Rouge contre l'emploi de travailleurs venus d'Espagne.

"Ce n'est pas encore la lutte finale, bien sûr. Mais oui, j'ai le sentiment que certaines choses se mettent en place. Les gens, longtemps anesthésiés, se réveillent. Et ils sont en colère. Nous devons envoyer un message fort à ce gouvernement qui fait preuve d'une étonnante conception de la démocratie et du dialogue social." - La députée Huguette Bello au soutien des syndicats de la fonction publique mobilisés mercredi.

"Nous demandons l'application de la loi Macron qui transférait le greffe aux CCI, mais nous sommes satisfaits de cette privatisation, c'est une nouvelle qui va dans le bon sens pour les entrepreneurs réunionnais."- Dominique Vienne, président de la CPME974, après l'annonce de l'arrivée d'un greffe privé au tribunal de commerce. Objectif : obtenir un Kbis en 72 heures comme en métropole

21 - « Trophée Entreprise & Territoire : les 5 finalistes choisis », paru dans le JIR du 29 mai 2018

Trophée Entreprise & Territoire : les 5 finalistes choisis

CONCOURS. Calicoco, Cogedal, Innov Carrelage, Réunimer et SCEA Aquacole du Koloss sont les cinq entreprises retenues pour la phase finale du Trophée Entreprise & Territoire porté par la CPME. Deux entreprises seront récompensées lors de la cérémonie de remise des prix, le 12 juin au Domaine du Moca à Saint-Denis. Initialement, 40 candidatures ont été examinées pour cette 2^e édition. Les 13 meilleures ont fait l'objet d'un diagnostic approfondi par les étudiants de l'IAE. Le choix des finalistes a eu lieu après les plaidoiries des étudiants qui ont été immergés dans les entreprises.

22 – « Kbis : CPME et Medef satisfaits », paru dans le JIR du 29 mai 2018

Kbis: CPME et Medef satisfaits

TRIBUNAL DE COMMERCE. L'annonce de la création d'un greffe privé à La Réunion le 1^{er} janvier 2019 a été saluée par tous les acteurs économiques, notamment la CPME et le Medef. *"Cette mesure devrait enfin raccourcir les délais d'attribution des Kbis dans l'île. À La Réunion, où l'attente s'élève entre 6 et 8 mois dans le meilleur des cas, des mesures étaient attendues de longue date"*, note la CPME. *"Cette mesure met fin à une injustice subie par les départements d'outre-mer depuis plusieurs années et contre laquelle le Medef s'est maintes fois élevé"*, indique pour sa part le Medef Réunion.

23 - « K-BIS : Privatisation du greffe – Satisfaction de la CPME », paru dans le Quotidien du 29 mai 2018

K-BIS : PRIVATISATION DU GREFFE

Satisfaction de la CPME Réunion

Après l'annonce par la ministre de l'Outre-mer, Annick Girardin, qu'un greffe privé allait être créé au Tribunal de commerce de la Réunion à partir du 1^{er} janvier 2019, la CPME Réunion s'est félicité, dans un communiqué, de cette avancée. Cette mesure devrait enfin raccourcir les délais d'attribution des K-bis dans l'île, résume la confédération.

« À la Réunion, où l'attente s'élevait entre 6 et 8 mois dans le meilleur des cas, des mesures étaient attendues de longue date »: la CPME Réunion voit

donc dans cette mesure la levée d'un frein à la création d'entreprises. L'organisation promet de suivre avec attention l'application de cette mesure. « Nous demandions depuis le mois de juin 2017 à minima l'application de la loi Macron qui transférait le greffe aux CCL.

Nous sommes satisfaits de cette privatisation, c'est une nouvelle qui va dans le bon sens pour les entrepreneurs réunionnais dont le quotidien réglementaire est assourdissant », se réjouit Dominique Vienne, président de la CPME Réunion.

Le Medef Réunion salue l'implication du ministère

Le Medef Réunion exprime sa grande satisfaction après l'annonce du ministère de l'outre-mer de la privation du greffe au tribunal de commerce de la Réunion. L'organisation patronale explique s'être fortement impliquée ces dernières années et salue l'écoute et l'implication du ministère des Outre-mer pour mettre en œuvre la solution la plus adaptée aux attentes des entreprises.

Le Medef avait alerté il y a plus d'un an les ministères de la Justice et de l'Outre-mer sur les délais anormaux et préjudiciables aux entreprises réunionnaises dans l'obtention d'un K-bis. Ces derniers allant de 4 à 8 mois, ils pénalisent fortement la création d'entreprises... Sans ce document, les entreprises ne peuvent ni exercer leur activité, ni embaucher, ni emprunter, ni s'acquitter de leurs prélèvements légaux en cas de modifications.

À l'heure où la volonté est de favoriser la compétitivité des entreprises, et de leur simplifier les démarches, le Medef Réunion « n'a eu de cesse de pointer

la contradiction de ce traitement injustifié et totalement défavorable au développement économique. Cette mesure met fin à une injustice subie par les départements d'Outre-mer depuis plusieurs années et contre laquelle le MEDEF Réunion s'est maintes fois élevé. En effet, la loi du 28 mars 2011 et son décret d'application du 30 mars 2012 prévoient que le greffe des tribunaux mixtes de commerce est assuré par un greffier de tribunal de commerce, ces textes ne sont pourtant jusqu'alors pas appliqués en Outre-mer ».

Dans un communiqué il se dit également extrêmement satisfait, « pour le bien des entreprises de La Réunion, que les ministères de la Justice et des Outre-mer aient retenu la solution qu'il préconisait, à savoir la gestion du RCS par une charge privée de greffiers et non un transfert aux chambres de commerce, qui posait de nombreuses interrogations sur la confidentialité des données, mais aussi des problématiques de conflits d'intérêt ».

24 – « Gestion du K-bis Outre-mer : La CPME Réunion se félicite de la privatisation du greffe » paru sur Outremers360° le 28 mai 2018

<http://outremers360.com/politique/gestion-du-k-bis-outre-mer-la-cpme-reunion-se-felicite-de-la-privatisation-du-greffe/>

Gestion du K-bis Outre-mer : La CPME Réunion se félicite de la privatisation du greffe

28 mai 2018 [No Comment](#) [bassin-indien-Appli](#) [Economie](#) [Fil-info-appli](#) [Politique](#)



Annoncé par la ministre des Outre-mer Annick Girardin lors de l'Assemblée générale de la FEDOM vendredi 25 mai, la mise en place de greffes privés en Outre-mer, permettant des délais raccourcis pour l'obtention du K-bis, ne finit pas de faire des heureux. **Après Ericka Bareigts**, c'est la CPME Réunion qui se réjouit de la création d'un greffe privé au Tribunal du commerce de La Réunion à partir du 1er janvier 2019.

« A la Réunion, où l'attente s'élève entre 6 et 8 mois dans le meilleur des cas, des mesures étaient attendues de longue date », indique la CPME Réunion. « Nous demandions depuis le mois de juin 2017 a minima l'application de la loi Macron qui transférait le greffe aux CCI. Nous sommes satisfaits de cette privatisation, c'est une nouvelle qui va dans le bon sens pour les entrepreneurs réunionnais dont le quotidien réglementaire est assourdissant », s'est réjoui Dominique Vienne, président de la CPME Réunion. « La problématique des K-bis a été l'un des thèmes prioritaires abordés lors l'Assemblée générale du syndicat patronal en mars 2018 en présence de François Asselin, président national de la CPME », rappelle la représentation des petites et moyennes entreprises. « Ce dernier s'était engagé à alerter les instances parisiennes sur l'urgence de la situation à la Réunion. Un courrier avait également été adressé au Garde des Sceaux en 2017 par l'ensemble des CPME océaniques, donnant du poids à la requête ».

25 - « 5 entreprises en finale du Trophée Entreprise & Territoire », paru sur l'Info.re le 29 mai 2018

Lien : <http://www.linfo.re/la-reunion/societe/5-entreprises-en-finale-du-trophee-entreprise-territoire>

5 entreprises en finale du Trophée Entreprise & Territoire

LINFO.RE – créé le 29.05.2018 à 12h54 – mis à jour le 29.05.2018 à 15h41 - Lucie Touzé



Dans le cadre du Trophée Entreprise & Territoire, ils ne sont plus que 5 à prétendre à un prix sur les 40 candidats engagés. La finale du Trophée Entreprise & Territoire se déroulera le 12 juin 2018 au Domaine du Moca à Saint-Denis.

Calicoco, Cogedal, Innov Carrelage, Réunioner et SCEA Aquacole du Koloss ont été sélectionnés pour la finale du Trophée Entreprise & Territoire.

"Seuls deux d'entre eux seront distingués lors de la cérémonie de remise des prix, le 12 juin 2018 au Domaine du Moca à Saint-Denis".

Premier **concours de l'ancrage territorial de France**, le Trophée Entreprise & Territoire récompense les TPE et PME responsables, qui bâtissent un modèle économique vertueux, bénéfique pour l'ensemble des acteurs du territoire réunionnais.

"Choisir la proximité, respecter son environnement, soigner ses relations avec ses salariés et ses fournisseurs ; autant de critères analysés par le jury, composé de l'ensemble des partenaires du Trophée : la CPME Réunion et Groupama Océan Indien, ainsi que le groupe Urcoopa, Zeop, Antenne Réunion, Air France, IAE Réunion et la Région Réunion".

40 candidatures examinées, 5 entreprises sélectionnées

40 candidatures ont été examinées en ouverture de cette deuxième édition.

"Les 13 meilleures ont été sélectionnées et ont fait l'objet d'un diagnostic approfondi, élaboré par les étudiants des promotions de Master "Marketing" et "Comptabilité Contrôle et Audit" de l'IAE de La Réunion. Réuni le jeudi 24 mai 2018 à Saint-Denis, le jury a composé sa sélection finale sur la base des plaidoiries présentées par les 13 groupes d'étudiants".

Désormais, ils ne sont plus que 5 candidats à prétendre à un prix lors de la grande finale du concours dans les catégories suivantes :

Trophée Entreprise & Territoire (entreprises de 5 salariés et plus)

- Cogedal

"Atmosphère de travail et la préoccupation de la gouvernance sur les enjeux RSE ont démarqué la candidature" explique Eric Ligeron de Groupama OI

- Innov Carrelage

"Un gros effort est fait sur la réduction des déchets et la volonté de faire rayonner La Réunion grâce à un produit innovant" souligne Jean-Yves Maurice, Groupe Urcoopa.

- Réunioner

"Réunioner travaille avec les pêcheurs locaux et contribue à faire grandir la filière pêche et la structurer. Nous avons été sensibles à cet effort pour le territoire" précisent Martin Vigneau, Zeop ; et Emilie Lauret, Maison de l'Export.

Prix Émergence (entreprises de moins de 5 salariés)

- SCEA Aquacole du Koloss

« Véritable intention de maximiser l'utilisation des ressources des activités. Ainsi, la spiruline est commercialisée mais nourrit également l'élevage de tilapias » précise Erwann Edern, Air France

- Calicoco

« L'entreprise a été sélectionnée sur les choix d'investissement engagés qui respectent les critères de la RSE au delà de l'aspect économique, ainsi que la valorisation des produits locaux » soulignent Cécile Maunier, IAE et Nassima Omarjee d'Antenne Réunion.

"Cette année encore, les candidatures étaient variées et de qualité. En l'espace d'à peine trois semaines, les étudiants se sont tellement appropriés l'entreprise qu'ils parlaient de "leur" entreprise. Pour nous, à la CPME, c'est un signal fort qu'il faut absolument mailler immersion entrepreneuriale et savoir académique. Les discussions du jury ont été serrées et longues pour départager les candidatures. Nous nous sommes tous prêtés au jeu" commente Santhi Véloupoulé, déléguée générale de la CPME et présidente du jury.

"Le prix de la meilleure plaidoirie récompensera également le groupe d'étudiants le plus éloquent".

L'ensemble des **lauréats** sera distingué lors de la finale du **Trophée Entreprise & Territoire**, le 12 juin 2018 au Domaine du Moca à Saint-Denis.

26 - RTL le 29 mai : Interview Santhi Véloupoulé sur RTL sur le sujet Kbis

Replay indisponible

27 - « La nature ne connaît ni chômage ni déchets », paru dans le Quotidien le 29 mai 2018

GUNTER PAULI, LE PAPE DE L'ÉCONOMIE BLEUE À LA RÉUNION

« La nature ne connaît ni chômage ni déchets »

L'industriel Gunter Pauli a conceptualisé un modèle basé sur les écosystèmes de la nature. Rencontre avec un entrepreneur repenté de l'économie verte qui plaide pour un changement radical de paradigme.

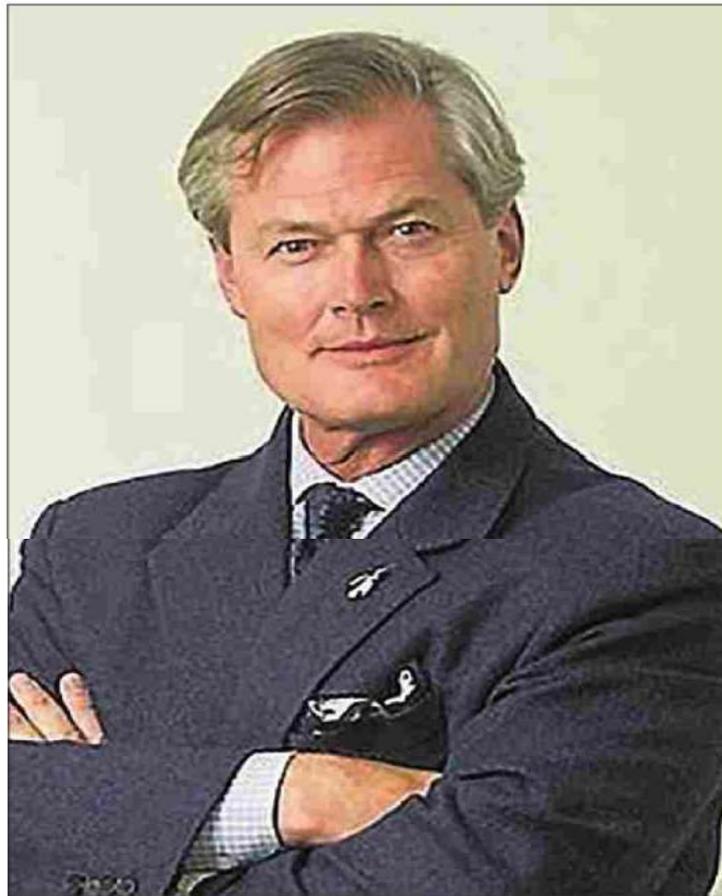
Tout a commencé à la fin des années 1980. Gunter Pauli relance Ecover, une marque de produits ménagers biodégradables. Mais lorsqu'il s'aperçoit que l'utilisation d'huile de palme dans ses produits provoque une chaîne d'effets dévastateurs, il décide de tout arrêter. Il revend sa société et imagine un changement radical de paradigme, celui d'une économie intégrée, systémique, non polluante et circulaire, tirant son modèle des écosystèmes de la nature, qui fonctionnent en « cascade » : chaque règne sert l'autre, les déchets des uns sont la matière première des autres. Il plaide donc pour une « nouvelle économie ancrée dans de solides modèles où les composants interagissent entre eux afin de créer nourriture, habitat, emplois, énergie et revenus... d'une manière renouvelable », comme il l'écrit dans *L'économie bleue*, 10 ans, 100 innovations, 100 millions d'emplois (Caillade Publishing). Un ouvrage dans lequel il résume les solutions récoltées un peu partout dans le monde, qu'il aide à mettre en œuvre paratives (« recherche et initiatives pour zéro pollution ») qui offre idées et initiatives en open source (« accès libre »), pour que tous ceux qui le souhaitent puissent se les approprier.

— Vous partagez votre vie entre le Japon, l'Afrique du Sud, la Colombie et la Belgique. Autant de déplacements en avion ne sont pas antinomiques avec une démarche écologique ?

— J'ai quitté la Belgique en 1994 pour le Japon où j'ai pris la responsabilité d'un groupe d'étude devant imaginer un nouveau business model dans le cadre de la préparation du protocole de Kyoto. Malheureusement mes propositions étaient opposées aux concepts du commerce de droit d'émission de carbone américains et européens. Comme mes idées n'étaient pas retenues, j'ai décidé de consacrer mon temps à réaliser des projets... dans le monde entier. Heureusement, l'une de mes premières initiatives a été la reforestation de 8,000 hectares de forêt tropicale en Amérique du Sud ce qui me donne une certaine « liberté » pour faire du bien avec une conscience propre dans ce domaine.

— Le concept d'économie bleue que vous avez développé, d'où vient-il ? À quel moment, pourquoi et comment vous en est venue l'idée ?

— J'ai été pendant des décennies l'ambassadeur de l'économie verte. Mais au fur et à mesure que j'ai découvert les produits verts je me suis rendu compte que tout ce qui est considéré comme écologique est forcé. Il fallait donc réfléchir à une voie nouvelle, allant au-delà. Comment est-il possible que ce qui est bon pour ma santé et pour la nature est cher ? C'est pour les riches. Alors c'est en 1994 que j'ai changé mon fusil de l'épaule. C'est en faisant des projets concrets sur le terrain que me sont arrivées des idées claires qui ont débouché sur ce concept d'économie bleue comme l'eau propre ou le ciel. En 2008 j'ai rassemblé 100 projets dans un livre



Gunter Pauli est surnommé « le Steve Jobs du développement durable ». (Photo DR)

qui a été accepté comme rapport au Club de Rome et qui est devenu le deuxième rapport le plus populaire avec 43 traductions à travers le monde.

— Votre business model vient de l'observation de la nature. Quels en sont les grands principes ?

— La Nature ne connaît ni chômage, ni déchets. C'est quand même un bon point de départ. Les écosystèmes n'utilisent que ce qu'est localement disponible, créent des plus-values et répondent aux besoins de base de tout le monde.

« Il faut saisir les opportunités maintenant »

— Cette économie bleue n'est-elle pas le constat d'échec de l'économie verte qui semblait pourtant commencer à être de plus en plus intégrée par les populations ?

— L'idée de l'économie verte est bien partagée mais elle ne représente même pas plus qu'une pe-

tite fraction de la totalité de nos activités. Il ne faut pas modifier un peu ici et là il faudrait vraiment changer le modèle d'affaires et cela a besoin d'une vision basée sur les sciences avec une capacité de réalisation des initiatives. Car des biscuits bio faits avec du beurre, du sucre et des fruits secs qui font le tour du monde c'est peu durable !

— La limite de vos propositions qui semblent frappées au coin du bon sens n'est-elle pas financière dans une économie mondialisée ?

— Nos partenaires financiers sont des gens qui souhaitent laisser un héritage. Il faut des résultats

concrets c'est évident mais pour transformer une économie on a besoin des portefeuilles d'initiatives basés sur maintes bonnes idées. Alors les initiatives que nous entamons, instiguons, appuyons sont des projets avec une logique financière si évidente que nous avons la liberté de choisir nos partenaires financiers. Quel luxe ! Ce n'est pas difficile à comprendre : prenons les déchets des mines, des pierres triturées, mélangées avec des plastiques recyclés... deux déchets convertis en papier pierre sans aucune consommation d'eau, sans couper des arbres avec

un investissement qui est la moitié d'une fabrication de papier traditionnelle, et un coût de revient qui est d'un tiers.

— Les gouvernements sont-ils vraiment conscients de ces enjeux et votre message commence-t-il à passer auprès de ceux-ci ?

— Non pas du tout. Et je ne souhaite pas les convaincre. Mon seul rôle est de mettre en avant le fait qu'il y a des opportunités hors du commun et que le moment est venu de les saisir. Maintenant !

— Comment est financée votre fondation Zeri ainsi que les projets que vous accompagnez ?

— Nous sommes très indépendants grâce aux droits d'auteur de mes livres, surtout mes fables. J'ai 180 fables qui ont été publiées dans de nombreuses langues et surtout en Chine en collaboration avec le Gouvernement chinois. Cela me donne ma liberté de penser et d'agir comme je crois qu'il est le meilleur pour tout le monde ! Quel beau cadeau dans la vie.

Propos recueillis par
Hervé CHOSSAT

Gunter Pauli donne une conférence un peu, grand public sur l'économie circulaire innovante le 30 mai, à 17h, amphithéâtre bioclimatique, campus du Moufia à Saint-Denis.



Quelle commande publique? (1)

Ce texte a été développé à partir d'une communication intitulée «L'impact de la commande publique sur le développement insulaire: l'exemple de l'histoire du développement réunionnais».

Cette communication a été elle-même présentée lors du colloque «Commande publique et insularité. La commande publique comme levier du développement insulaire ?», Université de La Réunion, Faculté de Droit et d'Économie, en date du 30 novembre 2018.

La première partie de cet exposé a elle-même été raccourcie. Le sujet est essentiel dans l'économie de La Réunion mais Le Quotidien du Débat n'est pas élastique!

On y retrouvera cependant les fondamentaux de la commande publique comme levier de croissance circonstancié à notre cas, celui de La Réunion.

Jean-Yves Rochoux, économiste, y présente les effets de la dépense publique sur le développement et la croissance, évoquant le fameux effet multiplicateur.

Nous reprenons le fil de sa réflexion à partir de l'année 2009 qui ouvre une période où la dépense publique est beaucoup plus sévèrement contingente.

De main, nous retrouvons l'universitaire et le développement qu'il fait sur le Haut comité de la commande publique, créé à La Réunion en 2010.

Thierry DURIGNEUX

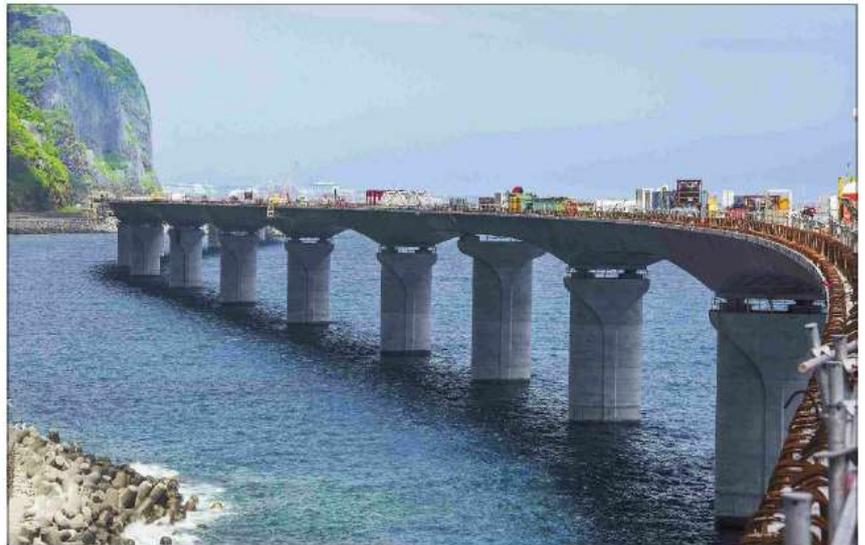
La commande publique fait souvent la une de l'actualité économique à La Réunion à l'occasion des soubresauts de la crise du BTP depuis 2008 ou encore du développement nécessaire de la production locale dans le secteur, en particulier, de l'agro-alimentaire. C'est par conséquent un sujet important, vaste et complexe. Quelques points seulement seront abordés dans ce texte. A commencer par les effets de la commande publique. La commande publique répond à un besoin d'intérêt général identifié qui débouche sur une décision politique. Cette dernière va s'efforcer de satisfaire ce besoin à l'aide de dépenses en biens et services adaptés.

Elle a donc, par nature, un effet structurel. C'est l'effet délibéré d'une politique (de nature sociale ou économique) pour une amélioration de la santé, l'éducation, la formation, les transports, les télécoms, le logement, l'administration, la distribution de l'eau courante ou de l'électricité, la sécurité...

Un effet multiplicateur

Bien sûr, cela va provoquer un développement économique et social (de manière directe ou non et à plus ou moins long terme) si la dépense est efficace. C'est-à-dire si l'investissement est adapté durablement aux besoins visés et si le fonctionnement de l'équipement public est correctement assuré ensuite par les autres dépenses de la commande publique (en biens et services de consommation) ou par d'autres dépenses publiques, comme des salaires par exemple.

Il y a une dépendance de l'efficacité finale de l'investissement public aux différentes dépenses



La reprise économique de 2014 avait, selon le bilan de l'Iedom, été dopée par le démarrage des travaux de la Nouvelle route du littoral (NRL). L'effet a diminué depuis. (Photo Emmanuel Grandin)

publiques qui vont l'accompagner tout au long de sa vie économique. C'est souvent un problème concret très important, les dépenses de fonctionnement des différents équipements étant souvent sous-estimées par les acheteurs publics trop exclusivement concentrés sur l'importance de l'investissement.

Notons que cet effet de développement de la dépense publique au travers de la commande publique correspond à l'effet «transformant» de toute dépense sur le consommateur final. A ceci près que, dans le cas de la dépense publique, il y a une séparation par nature entre

celui qui décide et paie (acteur public) et celui qui est le bénéficiaire final de l'opération. Dans le cas de la dépense privée ce n'est pas le cas, en général. D'autres effets vont venir s'ajouter à cet effet «premier», celui qui est «normalement» à l'origine même de la décision d'une dépense publique et qui est attendu lors de sa concrétisation sur le terrain.

Cette raison originelle (première) de la dépense publique n'est pas toujours seule, dans les faits, à l'origine de la décision politique correspondante. La commande publique a d'autres effets attendus qui peuvent parfois être mis en avant. C'est souvent le cas des commandes au BTP qui sont habituellement considérées comme ayant un effet multiplicateur spécialement élevé sur l'ensemble des secteurs. Bien sûr, s'il est important d'intégrer dans le processus de décision les différents effets de la commande publique, l'effet structurel attendu doit rester logiquement à sa place, c'est-à-dire la première. L'effet économique multiplicateur est assez mécanique, mais il peut être très variable en intensité selon le contexte. Il varie avec l'organisation de la production (plus ou moins locale), de l'entreprise en général (utilisation des revenus dégagés, locale ou non), le milieu économique et social local (consommation tournée plus ou moins sur la production locale).

concerne essentiellement la possibilité d'introduire des clauses sociales et environnementales ou des dispositifs favorables à la production locale des PME. Cela sera rapidement mentionné dans le dernier point.

(...)

La Réunion n'échappe pas à la crise mais les raisons sont, en partie, spécifiques et elle commence plutôt. La commande publique joue un rôle important. La croissance du PIB recule de 2,7 % en 2009 et l'emploi diminue de 5 %. Cela tient à la fin de certains grands chantiers, la suspension ou le décalage d'ouverture de travaux dans les communes avec des changements de majorité municipale aux élections de mars 2008 et à la remise en cause de la défiscalisation des logements intermédiaires et libres qui provoque l'attentisme des investisseurs. Cela est d'autant plus ressenti que le BTP, directement concerné, vient de connaître une période extrêmement favorable.

Trouver d'autres moteurs

Ensuite la crise économique et financière, internationale et nationale va s'ajouter aux difficultés locales déjà à l'œuvre à La Réunion.

C'est peut-être aussi la fin d'une époque, la fin d'un modèle de développement à La Réunion. La commande publique se stabilise désormais, c'est la fin d'une logique de rente publique. Il y a, d'une manière générale, une stabilisation des moteurs traditionnels : pour la commande publique ce sont les restrictions budgétaires nationales, pour les transferts sociaux la modération démographique et la fin du rattrapage social, pour la production de biens et de services ce sont aussi les difficultés de l'importsubstitution et la crise du BTP. Il faut tenter de trouver d'autres moteurs.

Il reste que ces dernières années, depuis 2014 et particulièrement en 2017, la croissance économique réunionnaise est plutôt soutenue à la Réunion car «des effets d'entraînement positifs sont générés par le renforcement de l'investissement qui gagne enfin en vigueur»

et cela est ensuite conforté par une consommation finale vigoureuse (masse salariale en progrès, faible inflation et accélération du crédit). Les secteurs les plus dynamiques concernent les travaux routiers et aéroportuaires, les services marchands et le tourisme.

Mais il faut noter que cette vision optimiste de l'Iedom n'est pas partagée par tous. Dans le Baromètre de l'ordre des experts-comptables on souligne que le chiffre d'affaires des TPE-PME ne progresse que de 1,1 % et leur investissement diminue même de 13,4 % en 2017. Cela peut s'expliquer par les différences de méthodes, de concepts et surtout, sans doute, par les entreprises concernées, de grandes entreprises pour l'Iedom et des entreprises plus petites pour le Baromètre des experts comptables. Il y a à l'évidence deux mondes très différents dans le tissu économique réunionnais.

Cela donne néanmoins l'impression (mitigée ?) d'un développement désormais plus endogène qui compenserait l'influence dépressive des transferts financiers publics moins dynamiques par un recours accru au crédit comme support financier. Mais ce n'est qu'une hypothèse, en effet au-delà des impressions multiples et concordantes mais ponctuelles, il est difficile d'apprécier l'ampleur des restrictions centrales et donc leurs effets éventuels.

Une économie plus endogène?

En effet les flux financiers publics et leur solde net avec la Réunion ne sont plus publiés depuis quelques années. Le dernier tableau «Solde net des transferts en provenance de la métropole» a été publié par l'Iedom avec des données relatives à 2009. D'une certaine façon le modèle ancien, dopé par les transferts publics, est peut-être en train de s'effondrer mais on ne dispose pas des données chiffrées qui pourraient confirmer, ou non, le phénomène. (A suivre...)

Jean-Yves Rochoux
chercheur associé
au CEMOI, Université
de La Réunion

La croissance en ligne de mire

Au final, en tenant compte de ces différents éléments de contexte, il détermine le niveau de la croissance économique au moins sur le court terme du fait de ses effets directs (dans l'entreprise bénéficiaire), indirects (chez les fournisseurs de la précédente) et induits (les revenus dépensés au final par les différents acteurs).

En dehors de l'effet de développement et de l'effet multiplicateur il y a d'autres effets de la commande publique. Ces effets sont à rapprocher des nouvelles règles et des nouvelles opportunités introduites dans les textes récents sur la commande publique. Cela

1300€

ACHETEZ LE QUOTIDIEN + ÉCOUTEZ FREEDOM ET ATTENDEZ QUE L'ANIMATEUR VOUS APPELLE CHEZ VOUS, AVANT 12H. = RÉPONDEZ À SA QUESTION, LA RÉPONSE SE TROUVE DANS VOTRE QUOTIDIEN!

Quotidien FREE DOM

Le règlement du jeu FREEDOMQUOTIDIEN est déposé chez la SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE TITULAIRE DE L'OFFICE D'HUISSIER DE JUSTICE À LA RESIDENCE DE SAINT-HENRI, DIMITRI TCHALENG, Jean-MYER, Mario TCHALENG, Vincent MYER, Huisseries de Justice Associées, avant son siège social à 43 route du Moulin, Résidence Mércure, 97490 Sainte-Clotilde. Pour gagner, votre numéro de téléphone doit être tiré au sort et vous devez répondre correctement à la question posée par l'animateur radio.

29 - « Quelle commande publique (2) », paru le 30 mai dans le Quotidien



Quelle commande publique ? (2)

À vos plumes ! Depuis longtemps, Le Quotidien, journal des Réunionnais, est le témoin des événements qui rythment notre pays. Mais pas seulement.

Car les faits sont une chose, les idées, une autre. Et que le débat est nécessaire à l'éveil des consciences, au développement de la réflexion collective, peut-être même à quelque chose qui ressemblerait à la démocratie... Et, pour cela, rien de tel que la presse, le papier, pour véhiculer ces raisonnements, ces indignations, ces questions, ces réponses sans lesquels la vie serait un peu vide.

Fort de ces principes, Le Quotidien a donc décidé d'aller plus loin que le courrier de ses lecteurs, qui poursuit son chemin et n'a plus à démontrer son intérêt.

En complément, on trouvera sur cette page 2 des contributions diverses, structurées et argumentées, sur les sujets de votre choix. Vous pourrez même vous interpellier, mais toujours avec le souci de convaincre sans agresser, de faire comprendre sans mépriser.

Place donc à ce Quotidien du débat !

Dans un premier volet, l'économiste Jean-Yves Rochoux a exposé les effets de la commande publique sur le développement et la croissance, indiquant une période de rupture après la crise financière et économique de 2009 et son cortège de politiques budgétaires austères.

Dans ce second et dernier volet, l'auteur analyse les raisons de la création du Haut comité de la commande publique à La Réunion.

Créé en 2010 à La Réunion, le HCCP remplit une triple mission: il s'agit de travailler sur les aspects programmatiques de la commande publique, sur la formation des acteurs de la commande publique (acheteurs et entreprises) et sur les aspects liés à l'environnement des affaires (mesures sociales, offres anormalement basses...).

Il regroupe toutes les parties prenantes de l'achat public: État, collectivités, organisations professionnelles, syndicats de salariés, organismes financiers...

La création de ce comité est liée à l'importance exceptionnelle de la crise du BTP qui commence en 2008. Pour tenter de compenser le recul spectaculaire de ce secteur et, d'une manière plus générale, sa grande dépendance structurelle vis-à-vis de la commande publique (entre surchauffe et trous d'air) le comité se propose d'agir de façon multidimensionnelle sur cette dernière.

« Un nouveau souffle »

Il s'agit ainsi de redonner des perspectives de reprise et de rebond pour le secteur et pour l'ensemble de l'économie compte tenu de l'effet d'entraînement du BTP dans l'île. Il n'est pas certain que,



Une réunion du Haut conseil de la commande publique en 2017. En 2010, il était le premier du genre au niveau régional. Aujourd'hui, Martinique et Guadeloupe en sont dotées. (Photo Raymond Wae Tion)

face à la crise profonde du BTP, le HCCP ait atteint aujourd'hui son objectif. C'est du moins l'avis du président de la FRBTP qui note qu'« il ne remplit pas pleinement son rôle, il faut faire bouger les choses » et « le préfet est d'accord: il faut lui redonner un nouveau souffle ».

Ce comité est, sans doute, le premier du genre au niveau régional. Mais aujourd'hui il en existe au moins deux autres outre-mer, l'un en Martinique (décembre 2013) et l'autre en Guadeloupe (septembre 2016).

En France métropolitaine la région des Hauts de France a aussi installé un Observatoire régional de la commande publique (ORCP) en janvier 2017. Il semble avoir les

mêmes objectifs que les autres avec la volonté supplémentaire de « faire de la commande publique un thème de recherche académique » matérialisé par un partenariat entre l'État et Sciences Po Lille. Rapidement le HCCP va se proposer d'élargir son action au-delà du seul BTP, à l'ensemble des secteurs concernés par la commande publique. En particulier le comité, sous l'impulsion de sa présidente, va particulièrement s'intéresser à l'agroalimentaire avec la présentation (séance plénière du 16 avril 2013):

- des exemples de la restauration collective de la Ville de Saint-Denis et du CHU,
- de l'état des lieux de la restauration collective (scolaires et hôpitaux), des difficultés rencontrées et des propositions d'actions pour y promouvoir les produits locaux.

En fait il y a un autre élargissement de l'action du comité au bénéfice cette fois des TPE/PME. Il s'agit de faciliter leur accès à la commande publique, l'insertion des artisans et des petites entreprises dans la commande publique.

Cela concerne tout particulièrement l'examen du développement de la stratégie du bon achat (SBA) par la CGPME et de la présentation par la CAPEB « de son action en faveur des artisans pour les aider à répondre aux appels d'offres » (assemblée plénière du 26 avril 2016).

Développer la stratégie du bon achat

Une dizaine de donneurs d'ordre publics se sont engagés dans cette SBA réunionnaise en 2017. Ainsi « le 17 novembre 2017, la Cinor et l'association SBA ont signé une charte sur le schéma de promotion des achats responsables et écologiquement responsables » et un « mémorandum a été signé en décembre 2017 par la région de La Réunion afin de généraliser ce SBA sur tout le territoire ».

Tout cela devrait contribuer à favoriser le développement économique par un meilleur ancrage territorial de la commande publique à La Réunion. Mais, malgré diverses mesures nationales prises depuis 2006 et renforcées en 2016 (alotissements, part réservée aux

PME...), les clauses favorisant les entreprises sont peu fréquentes à La Réunion (dans les premiers résultats d'une enquête réalisée en 2017).

Les nouvelles dispositions de la loi Erom de janvier 2017, avec en particulier le décret du 31 janvier 2018, devraient permettre de renforcer la tendance en outre-mer. Cela pourrait faire de l'outre-mer un espace d'expérimentation pendant 5 ans en « permettant aux acheteurs publics de réserver jusqu'à un tiers de leur marché aux PME locales », sous certaines conditions.

Une commande plus responsable

Au niveau national, la transposition en droit français d'un plan européen en 2015 a permis de renforcer la prise en compte des objectifs du développement durable. Ainsi le plan national d'action pour les achats publics durables (PNAAPD) a fixé pour objectif, pour la période 2014-2020, que « 25% de marchés intègrent une disposition sociale » et que « 30% de marchés intègrent une disposition environnementale ».

Ces objectifs sont loin d'être atteints car le cheminement des mesures sociales (les clauses sociales sont possibles depuis les années 1990) et environnementales semble très lent. Les entreprises de l'économie sociale et solidaire pourraient être tout particulièrement intéressées par ces nouvelles dispositions au bénéfice d'un public salarié handicapé ou à la recherche d'emploi.

À La Réunion, les clauses d'insertion sociales semblent plus utilisées que celles favorisant les entreprises locales du fait sans doute de la pression du chômage dans les collectivités. Pour les clauses environnementales tout est largement fonction du type de commande concernée mais il y a peu d'informations disponibles sur le sujet et rien, a priori, dans les publications relatives aux actions du HCCP.

En conclusion, il apparaît que la commande publique a un rôle de plus en plus multidimensionnel et complexe avec l'intégration progressive, au moins dans les textes, des objectifs généraux du développement durable.

Historiquement, à La Réunion, son effet est d'abord le développement (effet structurel), ensuite son importance particulière en fait un élément essentiel de la croissance économique (effet multiplicateur), enfin aujourd'hui on semble aussi vouloir lui faire jouer un rôle plus global, à la fois économique (ancrage territorial) social et environnemental.

Notons que certains économistes ne sont pas favorables à cette évolution très présente dans les nouvelles directives, européennes ou nationales, et dans les commentaires qui en sont faits avec, le plus souvent, une appréciation très favorable.

Ainsi dans une note sur l'efficacité de la commande publique, Saussier et Tirole recommandent de ne pas charger la commande publique d'atteindre des objectifs sociaux, environnementaux ou d'innovation car ils considèrent que cela est inefficace.

Du pour et du contre autour des clauses spécifiques

Il est préférable selon eux de centrer la commande sur le besoin précisément identifié. Il serait plus efficace d'atteindre les mêmes objectifs avec des mesures plus directes (par des taxes ou subventions) d'autant plus que ces objectifs risquent de soulever des problèmes de mesure complexes pour les donneurs d'ordre.

On comprend que ces économistes sont favorables à une approche très libérale de la commande publique qui ne jure, classiquement, que par les bienfaits de la transparence et de la concurrence.

Si l'on désire rester raisonnablement pragmatique il faut considérer que les effets de la commande publique au travers des clauses spécifiques, si elles se développent vraiment, sont à examiner de près lors de leur formulation et que leurs recensements et évaluations sont indispensables.

Jean-Yves Rochoux, chercheur associé au CEMOI (Centre d'Économie et de Management de l'océan Indien), Université de La Réunion

ÉDITION 2018

1400€

COMMENT JOUER ?

Achetez le Quotidien du Jour.

+

Écoutez Freedom et attendez que l'animateur vous appelle chez vous, avant 12h.

=

Répondez à sa question, la réponse se trouve dans votre Quotidien !



Le règlement du jeu FREEDOM QUOTIDIEN est déposé chez la SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE TITULAIRE DE L'OFFICE D'HUISSIER DE JUSTICE À LA PRÉFECTURE DE SAINT-DENIS, 10 rue MAVER, 97400 SAINT-DENIS, Réunion de France. Pour plus d'informations, appelez le 02 97 43 11 11 du lundi au vendredi, 9h-18h. Résidence Mercury, 97400 Sainte-Clotilde. Pour gagner, votre numéro de téléphone doit être 996 au 971 et vous devez répondre correctement à la question posée par l'animateur radio.

30 – « 5 entreprises en finale du Trophée Entreprise & Territoire », paru sur freedom.fr le 25 mai 2018

<http://freedom.fr/5-entreprises-en-finale-du-trophee-entreprise-territoire/>



5 entreprises en finale du Trophée Entreprise & Territoire

Publié le 25 mai 2018 dans Actualités/Infos Réunion

Ils ne sont plus que 5 à prétendre à un prix sur les 40 candidats engagés. Calicoco, Cogedal, Innov Carrelage, Réunimer et SCEA Aquacole du Koloss ont été sélectionnés pour la grande finale du Trophée Entreprise & Territoire. Seuls deux d'entre eux seront distingués lors de la cérémonie de remise des prix, le 12 juin 2018 au Domaine du Moca à Saint-Denis. Premier concours de l'ancrage territorial de France, le Trophée Entreprise & Territoire récompense les TPE et PME responsables, qui bâtissent un modèle économique vertueux, bénéfique pour l'ensemble des acteurs du territoire réunionnais.

Choisir la proximité, respecter son environnement, soigner ses relations avec ses salariés et ses fournisseurs ; autant de critères analysés par le jury, composé de l'ensemble des partenaires du Trophée : la CPME Réunion et Groupama Océan

Réunimer

« Réunimer travaille avec les pêcheurs locaux et contribue à faire grandir la filière pêche et la structurer. Nous avons été sensibles à cet effort pour le territoire. »

Martin Vigneau, Zeop ; et Emilie Lauret, Maison de l'Export.

Prix

(entreprises de moins de 5 salariés)

Émergence

SCEA

Aquacole

du

Koloss

« Véritable intention de maximiser l'utilisation des ressources des activités. Ainsi, la spiruline est commercialisée mais nourrit également l'élevage de tilapias ».

Erwann Edern, Air France

Calicoco

« L'entreprise a été sélectionnée sur les choix d'investissement engagés qui respectent les critères de la RSE au delà de l'aspect économique, ainsi que la valorisation des produits locaux ».

Cécile Maunier, IAE et Nassima Omarjee d'Antenne Réunion.

« Cette année encore, les candidatures étaient variées et de qualité. En l'espace d'à peine trois semaines, les étudiants se sont tellement appropriés l'entreprise qu'ils parlaient de "leur" entreprise. Pour nous, à la CPME, c'est un signal fort qu'il faut absolument mailler immersion entrepreneuriale et savoir académique. Les discussions du jury ont été serrées et longues pour départager les candidatures. Nous nous sommes tous prêtés au jeu. », commente Santhi Véloupoulé, déléguée générale de la CPME et présidente du jury.

Le prix de la meilleure plaidoirie récompensera également le groupe d'étudiants le plus éloquent. L'ensemble des lauréats sera distingué lors de la grande finale du Trophée Entreprise & Territoire, le 12 juin 2018 au Domaine du Moca à Saint-Denis.